

**DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES**

2 rue Jean Lantier

75001 Paris

## **REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS**

-

# Comité de suivi des travaux

-

**Séance du 2 juillet 2013**

**Compte rendu**

### **Participants :**

Elisabeth BOURGUINAT – Membre de l'association Accomplir

Jean REDEUIL – Président de la bagagerie Mains libres

Jacques CHAVONNET – Président de l'association de défense des riverains Châtelet Les Halles

Emmanuel COCHER – Paroisse Saint-Eustache

Elodie SAFAR – Paroisse Saint-Eustache

Valérie GEBURTIG – RATP, Chef de projet Pôle Transport

Jean-François LUCUUX – RATP, Communication  
Michèle HAEGY – Mairie du 1<sup>er</sup> arrt, Adjointe chargée de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Eric DOBLER – Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Lionel BOUZIDI – SemPariSeine, Chargé de mission Communication

Geoffrey ALBIN – SemPariSeine, Chargé de mission Coordination

### **Excusés :**

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Laetitia MOUGENOT – Association Vivre au Centre

Joëlle DUCROCQ – RATP, Communication

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

## **1) Prochaine réunion publique d'information**

M. Chavonnet souhaite l'organisation prochaine d'une réunion publique d'information sur le chantier. Il est convenu que celle-ci aura lieu première quinzaine de septembre.

La Sem précisera la date exacte selon la disponibilité des salles.

## **2) Avancement du chantier**

Mme Bourguinat remarque que la construction de la Canopée semble avoir pris du retard et souhaite en connaître les raisons. Elle souhaite aussi savoir si la dérogation à la charte pour étendre la plage horaire des travaux de 20h à 22h va se prolonger, sachant qu'elle était initialement limitée au premier semestre 2013.

M. Hucher explique le retard constaté à ce jour par des difficultés ponctuelles dans le portique sur jardin des bâtiments (qui est en porte-à-faux) et par un fléchissement des ventelles les plus fines plus important que prévu retardant les opérations de soudage (solutionné par l'ajout d'étais supplémentaires) ; il précise cependant que le planning global de la Canopée n'en sera pas affecté.

M. Hucher donnera ultérieurement des informations quant à la nécessité ou non de poursuivre les travaux sur la plage horaire étendue 7h-22h, comme au premier semestre.

Concernant le chantier Porte Rambuteau, M. Hucher indique que les accès entre le rez-de-chaussée et le niveau -3, ainsi que la mise en service de l'ascenseur, seront rétablis pour fin juillet.

## **3) Respect des engagements de la Charte chantier**

M. Chavonnet fait remarquer que la charte chantier n'est pas assez précise sur les horaires de travaux à respecter par la RATP place Marguerite de Navarre pour garantir la tranquillité des riverains. Il est convenu que la RATP apportera ces précisions.

M. Chavonnet demande à la Sem comment se traduisent les engagements de la charte chantier dans les marchés de travaux. M. Hucher répond que la charte chantier est systématiquement jointe aux pièces marchés des entreprises de l'opération et que d'autres pièces contractuelles spécifiques précisent, selon la nature des travaux, les moyens à mettre en œuvre par les entreprises pour réduire les nuisances : plages horaires imposées, utilisation de matériel approprié, interdiction d'utiliser le brise-roche hydraulique si un autre procédé est possible, etc.

## **4) Signalétique du belvédère**

M. Chavonnet pense qu'il serait opportun d'installer des supports d'information bilingues sur le belvédère et à son accès, au vu de l'importante fréquentation touristique qu'il a constatée.

La Sem va étudier la faisabilité d'inscrire sur les tables des textes en anglais qui résumeraient les textes existants. Elle écarte en revanche la possibilité d'inscrire des informations bilingues à l'entrée du belvédère.

## **5) Chantier RATP - Communication**

M. Sebbag suggère que le panneau installé sur la palissade RATP fasse figurer directement sur le plan les noms de quelques enseignes, pour plus de lisibilité. La RATP va étudier cette possibilité.

M. Chavonnet rappelle sa demande d'envoi du Flash Info aux riverains, peu nombreux autour du chantier, au moins pour toute intervention exceptionnelle, et ce avant l'évènement.

## **6) Chantier RATP – Nuisances**

Mme Geburtig informe que la centrale à béton, équipée d'une pompe générant un bruit important, sera installée en sous-sol dans environ une semaine, ce qui devrait atténuer fortement les nuisances sonores pour les riverains. Le capotage mis en place récemment par l'entreprise s'était révélé inefficace.

M. Dobler déplore vivement qu'à plusieurs reprises ces derniers jours, les principes évidents de respect de la tranquillité des riverains n'aient pas été respectés par les entreprises intervenant pour la RATP : livraisons vers 5h du matin, bruits d'avertisseurs de recul, etc. Il signale également, ainsi que M. Chavonnet et Mme Haegy, le stationnement sauvage de véhicules du chantier dans les rues piétonnes adjacentes, qui vient s'ajouter au problème de stationnement des motos, notamment sur la zone taxis, rue des Halles.

Mme Geburtig répond que les entreprises ont dû être rappelées à l'ordre sur ces points mais remarque que parfois les taxis desservant l'hôtel stationnent à des endroits qui gênent le chantier et provoquent

des nuisances. Elle informe que la RATP va étudier la possibilité d'utiliser l'aire de livraison déportée près du Louvre afin de minimiser la circulation et le stationnement de camions aux abords de la place Marguerite de Navarre.

M. Hucher va suggérer au commissariat du 1<sup>er</sup> de verbaliser davantage dans cette zone pour lutter contre les stationnements sauvages.

Mme Haegy informe qu'il est prévu d'agrandir la station de taxi à l'angle de la rue Saint-Honoré et de la rue des Bourdonnais.

A la demande de M. Chavonnet, la RATP lui communiquera personnellement les numéros d'astreinte du chantier RATP, joignables 24h/24.

Mme Geburtig informe que la phase actuelle du chantier, prévue jusqu'à fin août, consiste à injecter du coulis de béton sous les fondations pour les consolider avant de procéder au terrassement qui sera la phase suivante. Mme Geburtig suggère qu'en cas de nuisance constatée lors d'une nouvelle phase, les membres du comité de suivi lui précisent les adresses et étages des riverains éventuellement dérangés. La RATP préviendra le comité avant chaque changement de phase.

## **7) Passage piétons rue des Halles au droit de la palissade**

Mme Haegy informe qu'une réunion a eu lieu sur place en vue d'améliorer la sécurité de ce passage. Le problème réside principalement dans le manque de covisibilité entre les piétons et les véhicules.

Il a été convenu de déposer la partie pleine de la palissade côté passage piéton pour améliorer cette covisibilité et d'implanter un ralentisseur (dos-d'âne) quelques mètres avant le passage. Ce dernier point, déjà prévu depuis avril dernier et en accord avec la RATP, n'est toujours pas réalisé en raison de l'instruction technique ; toutefois, la Mairie du 1<sup>er</sup> a insisté auprès de la Voirie pour qu'un ralentisseur, même provisoire, soit implanté dans les meilleurs délais. La RATP accepte de le réaliser.

Mme Haegy indique également qu'il a été convenu d'installer un panneau clignotant signalant la présence de piétons et un panneau d'interdiction pour les vélos remontant la rue des Halles.

M. Chavonnet rappelle, une nouvelle fois, la dangerosité de ce passage et souhaite vivement que la DVD s'implique sur ce problème et considère que le Maire de Paris et la RATP seraient responsables de tout accident qui pourrait s'y produire.

## **8) Aire de jeux des moyens**

Mme Bourguinat estime que la protection des enfants contre la pluie, actuellement constituée d'un simple auvent de toile, n'est pas assez efficace et suggère d'installer au-dessus de l'amphithéâtre une couverture nettement plus grande. Le chantier étant terminé, M. Hucher indique que la Sem n'a plus la possibilité de solliciter l'entreprise ayant réalisé cette aire de jeux. Il fera suivre cette demande à la DEVE, en charge de l'exploitation de cet équipement.

Mme Bourguinat considère que les barrières ceinturant l'aire de jeux sont trop basses et ne constituent pas une protection efficace des enfants ; elle a d'ailleurs constaté, sur le petit linéaire actuellement accessible, que certains parents font passer leurs enfants par-dessus sans difficulté particulière. Au vu du linéaire important de cette barrière, que les animateurs auront du mal à surveiller efficacement, et de la dépose prochaine de la palissade, elle estime qu'il existe un risque potentiel d'enlèvement d'enfants. M. Hucher indique que cet aspect du projet n'est pas à l'ordre du jour des discussions avec la Ville.

M. Hucher informe que la pose des bornes électroniques initialement prévues dans l'aire de jeux n'est pas envisagée à ce stade.

## **9) Information sur le projet Parkour et les futurs locaux de la DEVE**

M. Chavonnet donne pour information la définition de l'équipement Parkour telle qu'elle apparaît dans les documents officiels de la Ville : « PARKOUR allie, sous forme ludique, les techniques d'escalade et de saut dans un cadre s'apparentant au contexte urbain ».

Sur la base de plans et visuels issus du dossier de permis de construire modificatif déposé en mai, M. Hucher présente en séance les aménagements prévus pour ces équipements (cf. documents ci-joints).

### **10) Positionnement de l'oculus dans l'allée est-ouest du futur jardin**

Mme Bourguinat souhaite avoir des précisions sur la position et la dimension exactes de l'oculus dans l'allée est-ouest du futur jardin. Les plans actuellement disponibles montrent que son contournement ne pourra se faire que par un passage particulièrement étroit et incommode.

M. Hucher précisera le sort de cet oculus au moment des études définitives de la partie Est du futur jardin.

### **11) Devenir des tables de ping-pong situées le long de la rue Berger**

Mme Bourguinat demande si le projet de futur jardin prévoit de conserver des tables de ping-pong telles que celles actuellement en place à l'est de la rue Berger, ce qui serait un point positif selon elle.

M. Hucher dira ultérieurement si le projet des architectes prévoit de conserver ces équipements.

### **12) Urinoirs amovibles**

Mme Bourguinat suggère de tester dans le quartier, à titre expérimental pendant l'été, des urinoirs amovibles tels que la Ville compte en mettre dans certains autres quartiers très fréquentés.

M. Hucher n'est pas opposé sur le principe, pour autant que leurs emplacements soient acceptés, notamment par la mairie du 1<sup>er</sup>. Mme Haegy n'est pas convaincue de la pertinence de ces équipements d'autant que des toilettes publiques sont déjà en place dans les rues avoisinantes (Berger, Coquillière, du Louvre).

### **13) Impact des livraisons de l'hôtel Citadines sur la circulation des piétons**

Mme Bourguinat a rapporté des plaintes de riverains portant sur l'encombrement important des camions livrant l'hôtel Citadines, empêchant quasiment le passage des piétons. M. Hucher informe avoir écrit aux responsables de l'hôtel à ce sujet, sans réponse à ce jour. Mme Haegy indique qu'il s'agit en premier lieu d'un problème de police.

### **14) Liaison entre le Conseil de quartier des Halles et le Comité de suivi**

M. Chavonnet se chargera de communiquer au Conseil les comptes-rendus de réunion du comité de suivi et de répondre aux questions qu'ils pourront susciter.

### **15) Bilan de l'emploi de personnes en insertion sur l'opération**

M. Hucher remet en séance un document présentant, pour chaque projet, le bilan des actions menées sur le projet en faveur des personnes en insertion, au 31 décembre 2012. Ces éléments sont également disponibles dans le Bilan 2012 de la charte chantier.

### **16) Billard situé Porte du Jour**

M. Chavonnet insiste pour que la Sem ou la Ville communique rapidement des informations sur le devenir du billard après le 31 décembre. M. Hucher n'en dispose pas à ce jour.

### **17) Continuation de la participation de Mme Bourguinat au comité de suivi**

Mme Bourguinat informe le comité qu'elle est officiellement tête de liste EELV aux prochaines élections municipales dans le 1<sup>er</sup> arrondissement depuis le 8 juin et qu'elle a démissionné le jour même du conseil d'administration de l'association Accomplir, comme le prévoit son règlement.

Mme Bourguinat demande donc l'accord des membres du comité de suivi pour continuer à y participer, ce qu'elle souhaite, en tant que membre de l'association Accomplir.

Le comité y est favorable à l'unanimité. Il est convenu que la question sera posée de nouveau à l'issue des élections, puisque Mme Bourguinat devra quitter l'association Accomplir si elle est élue.

Mme Bourguinat informe par ailleurs le comité qu'elle n'est plus présidente de la bagagerie Mains libres depuis le 15 juin et que c'est M. Jean Redeuil qui lui succède à ce poste.

### **18) Aspect définitif de la place Marguerite de Navarre**

M. Dobler demande si la place Marguerite de Navarre dans son aspect définitif présentée par le cabinet Seura et la RATP a fait l'objet de modifications et si le projet initial sera bien le projet définitif ? Monsieur Dominique Hucher indique qu'il n'y a eu aucun changement à ce jour et que l'étude ou la révision de l'étude de la Place Marguerite de Navarre pour sa conception finale n'est pas à l'ordre du jour et ce compte tenu des travaux restants à réaliser sur ladite place.

## **19) Divers**

A la demande de Mme Haegy, la Sem fera retirer le marquage au sol « BUS » situé rue du Louvre près de la Poste, ce marquage n'ayant plus lieu d'être et pouvant tromper les automobilistes.

Vidange des toilettes du chantier : suite à une plainte de riverain rapportée par Mme Bourguinat, M. Hucher précise que cette intervention se déroule normalement le matin entre 7h et 8h. La même société vidange par ailleurs les toilettes de la rue Rambuteau.

A la demande de Mme Haegy, la Sem va étudier la possibilité de réduire au plus tôt l'emprise sur voirie dans le secteur de la porte du Louvre. M. Hucher indique que cette emprise sera de toute façon réduite après les travaux d'aménagement des futurs locaux de la DEVE.

-

**Le prochain comité aura lieu le 10 septembre 2013 à 17h00 au local d'information du public**